



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que lors d'une séance publique du comité de démolition de la Municipalité de Montebello qui aura lieu le **mardi 4 juin 2024 à 16 h**, à l'hôtel de ville de Montebello, situé au 550 de la rue Notre-Dame, le comité de démolition prendra en considération et statuera sur la demande de démolition partielle suivante :

- **Demande numéro 2024-0029 pour la propriété sise au 568-570, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361923, afin de permettre une démolition partielle du bâtiment principal.**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité, selon le cas.

Donné à Montebello ce 21^e jour du mois mai 2024.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21^e jour du mois de mai 2024 entre 10 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour du mois mai 2024.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier